

AIDE-MÉMOIRE À CONSERVER

Horaires des collectes

du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017



RÉGIE INTERMUNICIPALE
DE GESTION INTÉGRÉE
DES DÉCHETS
BÉCANCOUR-NICOLET-YAMASKA

3075, Nicolas-Perrot, bur. 201
Bécancour, G9H 3C1

Tél. : 819 294-2999
Télécopieur : 819 294-2966

www.rigidbny.com

aussi sur facebook 

NOUVEAU Quand vous mettez vos bacs au chemin (récupération et ordures), assurez-vous que les roues soient vers votre maison. *Merci!*

Ordures

Aux 2 semaines 6 mois par année :
**OCTOBRE, NOVEMBRE, DÉCEMBRE,
JANVIER, FÉVRIER, MARS**
À chaque semaine pour les autres
mois (avril à septembre)



Attention

AUX CENDRES CHAUDES

Afin d'éviter que votre bac s'enflamme ou pire, le camion d'ordures, veuillez laisser refroidir vos cendres au moins 7 jours dans un contenant de métal.

Ensuite, vous devez les mettre dans un sac avant de les mettre dans votre bac.

Récupération

À toutes les semaines
toute l'année

JOURNÉE DES COLLECTES PAR MUNICIPALITÉ

| LUNDI | MARDI | MERCREDI | JEUDI | VENDREDI |
|---------------------|------------------------|----------------------|--------------------|---|
| Bécancour | Ste-Cécile-de-Lévrard | Aston-Jonction | La Visitation | Nicolet |
| Ste-Angèle-de-Laval | Ste-Sophie-de-Lévrard | Ste-Eulalie | Baie-du-Febvre | NOUVEAU Nicolet sera divisée en 2 à partir de la collecte des encombrants de mai + l'automne aux 2 semaines |
| Wôlinak | Manseau | St-Wenceslas | St-Zéphirin | |
| Précieux-Sang | Lemieux | Ste-Gertrude | St-Léonard-d'Aston | Boul. Louis-Fréchette vers le fleuve + ouest de la Rivière Nicolet (Nicolet sud) devient VERT Le reste demeure BLANC |
| St-Grégoire | Ste-Marie-de-Blandford | St-Sylvere | Ste-Perpétue | |
| | (Lac Rose) | St-Célestin Paroisse | Ste-Monique | |
| | St-Pierre-les-Becquets | St-Célestin Village | | |
| | Gentilly | Grand St-Esprit | | |

CALENDRIER DES COLLECTES pour l'année 2017

POUR LES MUNICIPALITÉS EN BLANC

Les semaines débutant le :

| | |
|-----------------------|-----------|
| 9 - 23 | JANVIER |
| 6 - 20 | FÉVRIER |
| 6 - 20 | MARS |
| 3 - 10 - 17 - 24 | AVRIL |
| 1 - 8 - 15 - 22 - 29 | MAI |
| 5 - 12 - 19 - 26 | JUIN |
| 3 - 10 - 17 - 24 - 31 | JUILLET |
| 7 - 14 - 21 - 28 | AOÛT |
| 4 - 11 - 18 - 25 | SEPTEMBRE |
| 2 - 16 - 30 | OCTOBRE |
| 13 - 27 | NOVEMBRE |
| 11 - 25 | DÉCEMBRE |

POUR LES MUNICIPALITÉS EN VERT

Les semaines débutant le :

| | |
|-----------------------|-----------|
| 2 - 16 - 30 | JANVIER |
| 13 - 27 | FÉVRIER |
| 13 - 27 | MARS |
| 3 - 10 - 17 - 24 | AVRIL |
| 1 - 8 - 15 - 22 - 29 | MAI |
| 5 - 12 - 19 - 26 | JUIN |
| 3 - 10 - 17 - 24 - 31 | JUILLET |
| 7 - 14 - 21 - 28 | AOÛT |
| 4 - 11 - 18 - 25 | SEPTEMBRE |
| 9 - 23 | OCTOBRE |
| 6 - 20 | NOVEMBRE |
| 4 - 18 | DÉCEMBRE |

 = Collecte des encombrants



*Horaires
des Fêtes*

**AUCUN
CHANGEMENT**

Collecte des **sapins de Noël**

Avant le **11 janvier** allez porter vos sapins dans les sites suivants, en prenant soin d'enlever **TOUTES** les décorations!

Bécancour

Stationnement de l'Hôtel de Ville, 1295, Nicolas-Perrot

Gentilly

Bibliothèque (arrière) 1920, boul.Bécancour

St-Célestin

Garage municipal 425, rue Ellyson

St-Grégoire

Stationnement centrale de traitement d'eau 155, avenue Godefroy

Bordure de la rue Noël
SITE FERMÉ

St-Léonard-d'Aston

Garage municipal 434, rue de l'Exposition

Ste-Angèle-de-Laval

Centre de la biodiversité 1800, avenue des Jasmins

Ville de Nicolet

Édifice des travaux publics 435, Théophile-Saint-Laurent

Aussi : les 9 et 10 janvier, le service des travaux publics ramassera les sapins de porte à porte



DÉPÔTS PERMANENTS DE COLLECTE DE

Résidus Domestiques Dangereux

Pour vous départir gratuitement de vos peintures, teintures, laques, vernis, solvants, diluants, décapants, huiles usées, filtres à huile, contenants d'huile vides, antigel, mastic, colle, aérosol, herbicide, piles sèches (petites batteries), mort-aux-rats, cire, débouche tuyau, huile domestique et lampes fluo compactes.

Il est très important de conserver les produits dans leur contenant d'origine. Dans le cas contraire, inscrivez le type de produit sur le contenant. Ne mélangez pas les produits.

À noter
Les bonbonnes de propane de toutes grosseurs NE SONT PLUS ACCEPTÉES

Endroits et horaires des sites permanents

Pour les clients de la Régie seulement. Service gratuit pour tous les citoyens et NON ACCESSIBLE aux commerces et industries.

| MUNICIPALITÉ | HORAIRE | LIEU |
|------------------------|--|---|
| Aston-Jonction | 3 ^e samedi de chaque mois de 9 h à 13 h | Garage municipal 55, rue Blais |
| St-Pierre-les-Becquets | 1 ^{er} vendredi de chaque mois de 13 h à 17 h | Derrière la caserne d'incendie 163, route 218 |
| Ste-Marie-de-Blandford | Du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 | Édifice municipal 492, Des Bosquets |
| St-Zéphirin-de-Courval | 1 ^{er} lundi de chaque mois entre 8 h 30 et 12 h Pour une grande quantité, prendre rendez-vous au 450-564-2188 | Arrière de la caserne 1471, rang St-Pierre |
| Ville de Bécancour | Du lundi au jeudi : de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 Vendredi de 8 h 30 à 11 h 30 | Garage municipal 1300, Nicolas Perrot |
| St-Léonard-d'Aston | 1 ^{er} vendredi de chaque mois de 9 h à 12 h | Garage municipal 434, de l'Exposition |
| Ville de Nicolet | Seulement les 1 ^{er} mercredis de chaque mois, de 13 h à 16 h | Édifice des travaux publics 435, rue Théophile St-Laurent |
| Wôlinak | 3 ^e dimanche de chaque mois de 10 h à 14 h | 10275, rue Leblanc Local 109 |

Aux 2 mois, la même journée que les ordures habituelles

LA COLLECTES des ENCOMBRANTS

Quantité limite ▶ Ne dépassez pas l'équivalent d'une boîte de camionnette de grosseur normale à côté de votre bac à ordures.

▶ Tout ce qui peut entrer dans votre bac doit être mis prioritairement dans le bac lors des collectes normales, à l'exception : pneus, récipients contenant de l'huile ou peinture, produits chimiques, bonbonnes de propane, cendre de poêle encore chaude. Certains produits peuvent causer des dommages importants sur la chaussée et occasionner un incendie dans le camion. Attention aussi de ne pas mettre des matières trop lourdes, par exemple : déchaumage, brique, ciment, etc. **Votre bac à une capacité de 100 kg max.**

▶ Si vous n'avez pas assez de place dans votre bac, vous pouvez en mettre les semaines suivantes dans le bac.

▶ « **Encombrant** » des déchets volumineux tels que poêles, matelas, sommiers, divers articles métalliques, meubles, divans, portes et fenêtres ne devant pas excéder quatre (4) unités de chacun, et tous autres objets qui n'entrent pas dans un bac mais qui peuvent entrer dans le camion.

Profitez-en pour faire du ménage

car pour les autres semaines, on ne ramasse pas ce qui est à côté de votre bac noir, mais vous pouvez avoir 2 bacs noirs lors d'une collecte hebdomadaire (donc, 4 bacs noirs lors d'une collecte aux 2 semaines).

Un petit geste pour l'environnement et la communauté

Avant de mettre vos choses aux encombrants, pensez à **Entraide Bécancour** qui récupère les électroménagers, meubles et autres, en état d'être revendus. Pour la Ville de Bécancour seulement.

Info : 819-294-9222